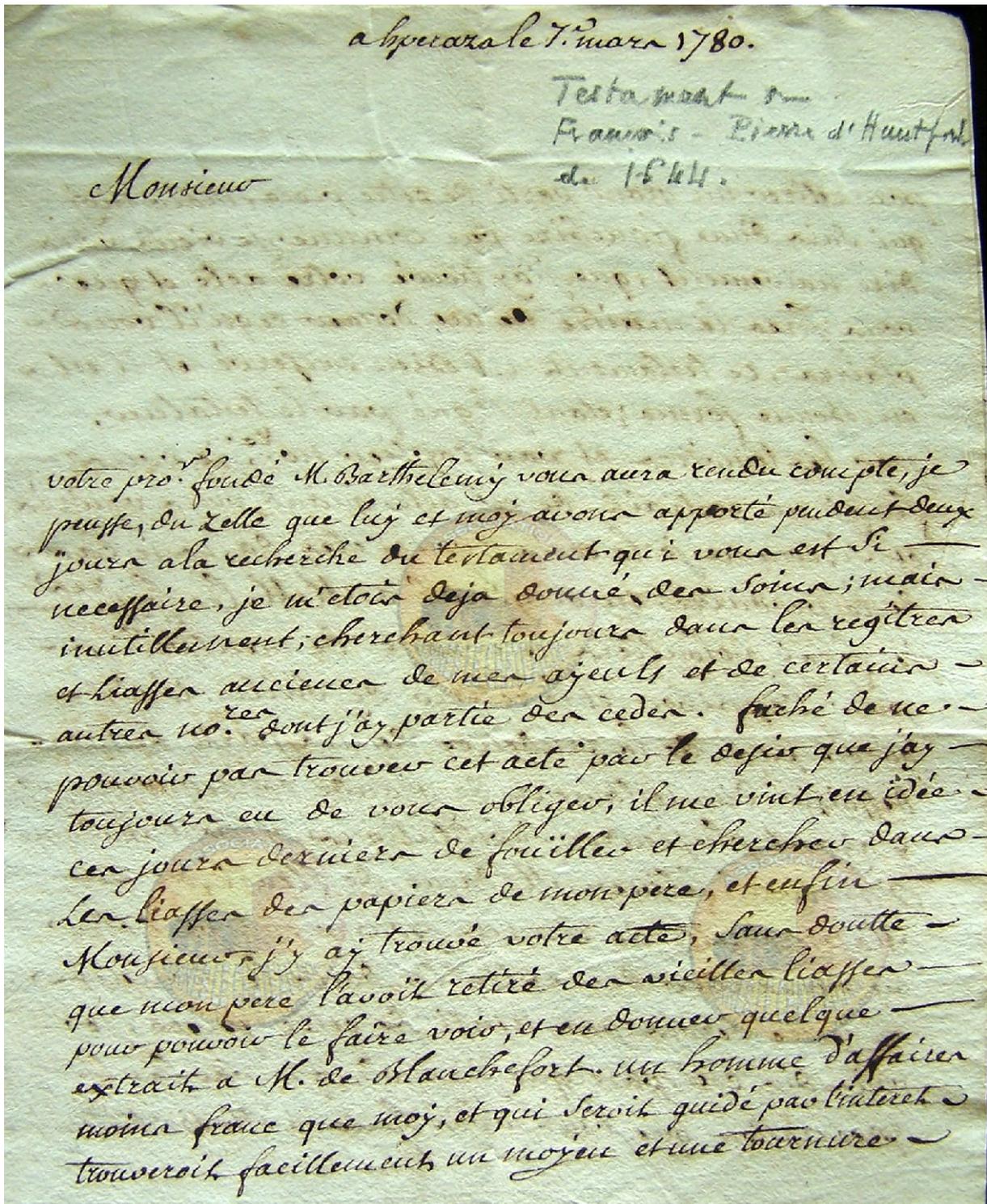


## QUELQUES MOTS SUR FRANÇOIS-PIERRE D'HAUPOUL

Dans une lettre du 7 mars 1780, Maître Jean-Baptiste Siau, notaire à Espéraza, informe Messire d'Hautpoul Seyres qu'il a retrouvé le testament de François-Pierre d'Hautpoul, père de Blaise 1<sup>er</sup>.



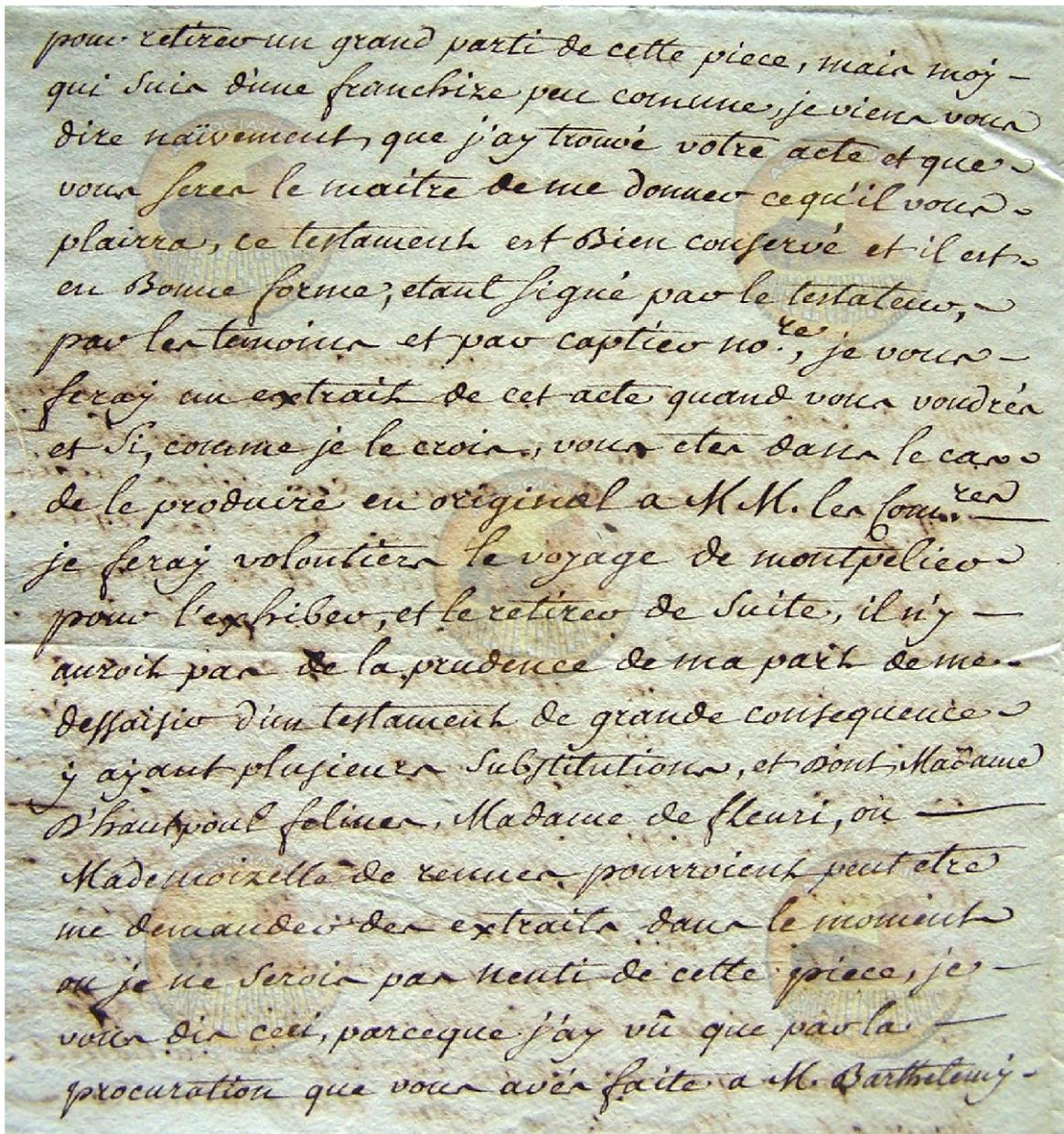
à Espéraza le 7. Mars 1780.

Testament de  
François - Pierre d'Hautpoul  
de 1644.

Monsieur

voire pro. fondé M. Barthelémy vous aura rendu compte, je  
puisse, du zelle que lui et moy avons apporté pendant deux  
jours ala recherche du testament qui vous est si  
nécessaire, je m'étois déjà donné, des soins; mais  
inutilement; cherchant toujours dans les registres  
et liasses anciennes de mes ayeux et de certains  
autres no. <sup>res</sup> dont j'ay partie des ceder. fâché de ne  
pouvoir par trouver cet acte par le desir que j'ay  
toujours eu de vous obliger, il me vint en idée  
ces jours derniers de fouiller et chercher dans  
les liasses des papiers de mon pere, et enfin  
Monsieur, j'y ay trouvé votre acte, sans doute  
que mon pere l'avoit retiré des vieilles liasses  
pour pouvoir le faire voir, et en donner quelque  
extrait à M. de Blanchefort. un homme d'affaires  
moins franc que moy, et qui seroit guidé par l'intérêt  
trouveroit facilement un moyen et une tournure

Votre procureur fondé M. Barthélémy vous aura rendu compte, je pense, du zèle que lui et moi avons apporté pendant deux jours à la recherche du testament qui vous est si nécessaire. Je m'étais déjà donné des soins, mais inutilement, cherchant toujours dans les registres et liasses anciennes de mes aïeux et de certains autres notaires dont j'ai partie d'en céder. Fâché de ne pouvoir pas trouver cet acte par le désir que j'ai toujours eu de vous obliger, il me vint en idée ces jours derniers de fouiller et chercher dans les liasses des papiers de mon père, et enfin Monsieur, j'y ai trouvé votre acte. Sans doute que mon père l'avait retiré des vieilles liasses pour pouvoir le faire voir, et en donner quelque extrait à M. de Blanchefort, un homme d'affaires moins franc que moi, et qui serait guidé par l'intérêt et trouverait facilement un moyen et une tournure



pour retirer un grand parti de cette pièce, mais moi - qui suis d'une franchise peu commune, je viens vous dire naïvement, que j'ai trouvé votre acte et que vous serez le maître de me donner ce qu'il vous plaira, ce testament est bien conservé et il est en bonne forme, et est signé par le testateur, par les témoins et par captives no<sup>te</sup>, je vous ferai un extrait de cet acte, quand vous voudrez et si, comme je le crois, vous êtes dans le cas de le produire en original à M. le fou<sup>er</sup> je ferai volontiers le voyage de Montpellier pour l'exhiber, et le retirer de suite, il n'y auroit pas de la prudence de ma part de me dessaisir d'un testament de grande conséquence et y ajoutant plusieurs substitutions, et dont Madame d'haupoul folmer, Madame de fleuri, ou Mademoiselle de venues pourroient peut être me demander des extraits dans le moment où je ne serois pas nanti de cette pièce, je vous dir ceci, parceque j'ay vu que par la procuratton que vous aviez faite à M. Barthélémy -

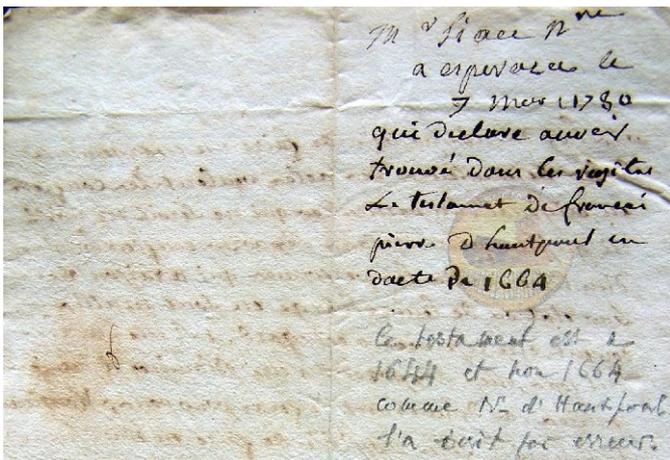
pour retirer un grand parti de cette pièce, mais moi qui suis d'une franchise peu commune, je viens vous dire naïvement que j'ai trouvé votre acte et que vous serez le maître de me donner ce qu'il vous plaira, ce testament est bien conservé et il est en bonne forme ; étant signé par le testateur, par les témoins et par Captier notaire, je vous ferai un extrait de cet acte quand vous voudrez et si, comme je le crois, vous êtes dans le cas de la produire en original à MM. Les Commissaires je ferai volontiers le voyage de Montpellier pour l'exhiber, et le retirer de suite, il n'y aurait pas de la prudence de ma part de me dessaisir d'un testament de grande conséquence y ayant plusieurs substitutions, et dont Madame d'Hautpoul Fellines, Madame de Fleuri, ou Mademoiselle de Rennes pourraient peut-être me demander des extraits dans le moment où je ne serais pas nanti de cette pièce, je vous dis ceci, parce que j'ai vu que par la procuration que vous avez faite à M. Barthélémy

vous lui donneriez pouvoir de faire un chargement  
si les détenteurs des actes veulent les confier  
en original, un particulier qui ne seroit ni notaire  
ni greffier pourroit sans s'exposer confier l'original  
d'un titre, mais les personnes qui a raison de  
leur état ou de leur charge en sont neutres  
doivent être réservées à cet égard, et si elles ne le  
sont pas, elles s'exposent à être blâmées et même  
punies, au demeurant je ferai pour vous, Monsieur,  
tout ce qu'il sera possible de faire en tout honneur  
J'ay l'honneur d'être avec un profond respect  
Monsieur  
Votre très humble et très  
obéissant serviteur  
D. Sicaud

*vous lui donniez pouvoir de faire un chargement  
si les détenteurs des actes veulent les confier  
en original, un particulier qui ne serait ni notaire  
ni greffier pourrait sans s'exposer confier l'original  
d'un titre, mais les personnes qui à raison de  
leur état ou de leur charge en sont nanties  
doivent être réservées à cet égard, et si elles ne le  
sont pas, elles s'exposent à être blâmées et même  
punies, au demeurant je ferai pour vous, Monsieur,  
tout ce qu'il sera possible de faire en honnête homme.  
J'ai l'honneur d'être avec un profond respect.  
Monsieur*

*Votre très humble et très  
obéissant serviteur  
SIAU*

Dès le début où est évoqué cet acte, règne une confusion sur la date précise de sa rédaction. Dans une note au bas de la page 8 de *Rennes et ses derniers Seigneurs* (Éd. Privat 1964), René Descadeillas écrit à ce propos : « au dos de la lettre de Siau, le marquis d'Hautpoul a écrit de sa main : 1664. Or Villain date ce testament de 1644 et cette opinion est beaucoup plus plausible. ».



Maître Siau Notaire  
à Espérasa le  
7 mars 1780  
qui déclare avoir  
trouvé dans les registres  
le testament de François  
Pierre d'Hautpoul en  
date de 1664

Ce testament est de  
1644 et non 1664  
comme Notaire d'Hautpoul  
l'a écrit par erreur.

Le marquis d'Hautpoul dont parle ici René Descadeillas est Pierre François - à ne pas confondre avec François-Pierre à qui cet article est consacré - marquis d'Hautpoul de Seyres (1726 – 1797), époux en 1766 de Marie de Montesquieu de Coustaussa. C'est en effet lui le destinataire du courrier de Maître Siau. Mais il serait étonnant qu'il soit l'auteur de la première note, écrite en plus gras, au dos de la lettre dans laquelle, contrairement à ce qui est prétendu, Maître Siau n'indique aucune date pour ce testament ! Seuls deux commentaires de la même écriture ont été ajoutés postérieurement par René Descadeillas : l'un à la première page, l'autre au dos de la lettre, mentionnant en rectificatif l'année 1644.

Sur l'année de ce testament, Gérard Sassier apporte une précision dans un passage de son *Histoire de la Maison d'Hautpoul établie du X<sup>e</sup> siècle à 1864*<sup>1</sup> en indiquant le jour exact où fut rédigé l'acte : le 23 novembre, mais reste néanmoins équivoque en ce qui concerne l'année de sa rédaction qui est raturée.

<sup>1</sup> Ce manuscrit de famille fut débuté au XIX<sup>e</sup> siècle, complété et publié en 1994 par Gérard Sassier. On peut le consulter aux Archives départementales de l'Aude sous la cote B 205. La branche de Rennes est visible sur le lien : [http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/lespersonnages/haupoul\\_blaise/images/BlaisedHaupoul.html](http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/lespersonnages/haupoul_blaise/images/BlaisedHaupoul.html)

<p>Jean de Caillefer. Il assista le 10 juillet 1640, au mariage de son fils aîné, et il fit son testament en sa faveur, le 23 novembre 1644. François-Pierre d'Hautpoul</p>	<p>1640</p> <p>1644</p>
---	-------------------------

On remarque ici que la date a été rectifiée dans le texte : 1644 / 1664 ; alors que celle reportée dans la marge, à droite, est restée 1644. Si René Descadeillas indique au lecteur que cette dernière année est beaucoup plus plausible comme il l'a d'ailleurs annotée par deux fois sur la lettre de Maître Siau, il n'explique cependant pas pourquoi. Lui-même hésite encore entre les deux millésimes car à la page 7 de *Rennes et ses derniers Seigneurs* et dans le tableau généalogique n° 1 qui figure en annexe du dit ouvrage, tableau qui retrace la filiation des Hautpoul, l'historien de Rennes indique pour l'enregistrement du testament de François-Pierre d'Hautpoul l'année 1644. Pourtant à la page 283, il conserve 1664. Il semble donc que la raison principale et récurrente de cette hésitation soit l'ignorance de la date de décès du testateur ! Et en effet, aucun des historiens qui se sont intéressés aux Hautpoul de Rennes, tant Jules Villain que Gérard Sassier, René Descadeillas ou Maurice Vuillier, ne la communique. À la page 12 de son *Histoire de la famille d'Hautpoul* parue en mars 2003, ce dernier historien et généalogiste se borne à signaler qu'il était encore vivant en 1640.

XXI - François Pierre d'HAUTPOUL seigneur baron d'Hautpoul, Hautpoulois, Aussillon, Rennes seigneur du Rezu, de Montferrand, Grave et des Bains ..... né en 1584  
1589- 1640 (encore en vie)  
Il teste le 23 novembre 1644

C'est en effet en 1640, le 10 juillet, que François-Pierre est cité pour la dernière fois dans les actes connus de la famille d'Hautpoul de Rennes lors du mariage de son fils Blaise 1<sup>er</sup> avec Demoiselle Lucrece de Vivier.

... Monsieur de Montfort...  
... Monsieur de Montfort...

Extrait de la première page du contrat de mariage du 10 juillet 1640

François-Pierre d'Hautpoul est également absent des nombreux Hautpoul qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement souverain rendu à Montpellier par l'Intendant du

Languedoc, M. Bazin de Bezons, en 1669, après qu'ils aient fait remonter les preuves écrites de leur noblesse depuis 1529.

### L'année de son décès.

Si cette date était connue des historiens de Rennes, les hésitations sur celle de la rédaction de son testament ne seraient pas car la plus ancienne des deux, 1664, s'annulerait naturellement. En effet, il est un document de 1666 qui mentionne l'année du décès de François-Pierre d'Hauptoul. Il s'agit du factum de Messire Vincent Ragot qui assura la défense de Mgr Nicolas Pavillon lors du procès contre le Syndic que formèrent quelques Gentilshommes et Ecclésiastiques et Réguliers du diocèse d'Alet. Ce volumineux document forme la défense contre l'ensemble des griefs reprochés à l'Évêque. C'est aussi l'occasion pour son défenseur de mettre en lumière de façon exhaustive les mauvais agissements des plaignants à qui s'était rallié Blaise 1<sup>er</sup> d'Hauptoul. C'est alors que l'on apprend à son sujet :

§. 9. *Recis particulier du procedé tenu par M. de Rennes pour se faire recevoir aux Sacremens y estant tres mal disposé.*

M. de Rennes convient que depuis la mort de son Pere, il y a dix-

64

sept ou dix-huit ans, M. d'Alet luy a toujours dit, qu'il estoit obligé de restituer les interets que son Pere avoit receus des prests d'argent qu'il avoit faits, & que luy-mesme avoit continué depuis. Il en de.

François-Pierre d'Hauptoul<sup>2</sup> serait donc décédé en 1648 ou 1649 ! C'est donc à ce moment que son fils aîné Blaise héritera de la seigneurie de Rennes. On ignore toutefois le lieu de décès de son père. S'il mourut dans son château de Rennes, les registres de cette époque sont inexistantes pour cette commune.

### Que de faux mystères !

Le contenu de la lettre de Maître Siau fut revêtu d'un caractère mystérieux et énigmatique par Gérard de Sède dans son livre *L'Or de Rennes* (éd. Julliard, 1967) qui, avec des arguments pour le moins inappropriés, en conclut :

*« Tant de testaments escamotés, de mystères et de litiges peuvent donner à penser qu'il y avait en effet dans la maison d'Hauptoul quelque secret « de grande conséquence ». Était-ce le secret d'un dépôt précieux ? Celui d'une ascendance impossible à révéler ? Ou encore les deux à la fois ? En tous cas, si secret il y eut, ses derniers dépositaires légitimes ne purent être que Marie de Négri d'Ables, sa fille Élisabeth et leur chapelain Antoine Bigou. ».*

Je vous invite donc à lire ***Histoires de testaments et de titres d'une famille !*** parue dans le bulletin ***Parle-moi de Rennes-le-Château*** de 2011.

Patrick Mensior

Envoyer vos commentaires à : [asso-RLC.doc@orange.fr](mailto:asso-RLC.doc@orange.fr)  
ou directement sur la news.

<sup>2</sup> François-Pierre d'Hauptoul, seigneur et baron d'Hauptoul, et du Hautpoulois, d'Aussillon et de Rennes, seigneur du Bézu, de Montferrand, de Granès et des Bains est né vers 1584. Il est institué héritier universel de son oncle Michel d'Hauptoul par testament du 1<sup>er</sup> février 1589, expédié le 9 juillet 1593. Il épousa, par contrat du 15 juin 1608, Marguerite de Saint-Jean de Pontis et en secondes noces Catherine de Ferrand.